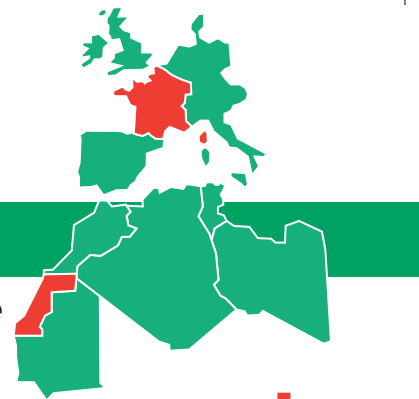


Sahara Info



Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
Janvier - Juin 2022 - Numéro 186-187

C'est aux Sahraouis de choisir leur avenir

Ce 18 mars 2022, Pedro Sanchez dans un courrier adressé à Mohamed VI vient de rompre avec la traditionnelle position espagnole de stricte neutralité dans le conflit du Sahara occidental.

C'est un prix très lourd à payer pour rétablir ses relations avec le Maroc, alors que l'Espagne, ancienne métropole du Sahara espagnol et toujours puissance administrante au regard de l'ONU est à ce titre une des responsables du règlement de ce conflit.

se retrouvent à nouveau pour empêcher cette trahison.

Qui détient la souveraineté au Sahara occidental ? C'est la question posée depuis 1975 à laquelle les juristes des Nations Unies comme de l'Europe ont répondu en souhaitant qu'un référendum d'autodétermination puisse permettre au peuple sahraoui de s'exprimer en toute liberté. Le Plan de règlement de 1990 comme la mission de paix, la MINURSO, en charge d'organiser ce référendum n'ont encore rien réglé. En 2020, le Président américain TRUMP a tenté de forcer l'histoire en reconnaissant la souveraineté marocaine au Sahara occidental. En vain, les Démocrates élus sont plus prudents. Pas de Consulat américain au Sahara occidental occupé et le Congrès, vient de voter des aides qui distinguent le Sahara occidental et le Maroc. Et surtout, la Cour de Justice de l'Union européenne dans la même exigence, a arrêté à trois reprises que le Sahara occidental est bien distinct et séparé du Maroc et que le Front Polisario est l'unique Représentant du peuple sahraoui.

à la force du droit international porté par un peuple uni qui a pris le risque de reprendre la guerre en novembre 2020, pour mieux se faire entendre.

Avec la lettre de son Premier Ministre au Roi du Maroc qui reconnaît que l'autonomie est la solution la plus sérieuse et la plus réaliste, l'Espagne pourtant au centre du dossier, se prive de tout rôle dans un processus de négociations, puisque plus rien n'est à négocier hors l'autonomie.

Comme Trump, Pedro Sanchez bafoue le droit international et les arrêts de la CJUE, alors que ce pays membre de l'Union se doit d'en respecter les règles.

Pedro Sanchez a choisi presque seul de capituler ! Les députés espagnols, dans leur majorité, viennent d'approuver une proposition non législative, soumise par trois blocs parlementaires, dénonçant le changement unilatéral et illégal de la position espagnole et rappellent solennellement que le peuple sahraoui doit s'autodéterminer. Le Front Polisario de son côté a rompu tout contact avec le gouvernement espagnol. Notre soutien et notre engagement s'imposent d'autant plus.

Régine Villemont, avril 2022

Comme en 1975 avec la signature des Accords de Madrid, le gouvernement espagnol capitule à nouveau face aux pressions marocaines, pression migratoire ou comme en 1975, Ceuta et Méliila contre le Sahara espagnol.

Ce n'est pas seulement la « victoire » de la raison d'Etat contre le droit, c'est une double trahison à l'égard de deux peuples, Sahraoui et Espagnol, si proches depuis tant d'années, capables de « réparer » l'épreuve de la colonisation. Sahraouis et Espagnols

La décision de Pedro Sanchez prend alors toute sa dimension ! Alors que l'envoyé personnel de l'ONU, Staffan de Mitsura, prépare un nouveau processus de négociations à la veille de la réunion d'avril du Conseil de sécurité, Pedro Sanchez donne un soufflé au Maroc en mauvaise position face



Ce 6 janvier 2022, à l'Assemblée Nationale, la question sahraouie a été officiellement discutée, c'est si important que l'essentiel du débat va nourrir tout le journal

À l'occasion de la semaine de contrôle à l'Assemblée Nationale, le Groupe parlementaire de la Gauche Démocrate et Républicaine (GDR) avec le député Jean-Paul Lecoq, Président du groupe d'étude Sahara occidental, ont choisi ce débat public « *Bilan des actions de la France pour faire respecter le droit international : le cas du Sahara occidental* ». C'est le Ministre délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne qui est intervenu et a répondu aux questions des parlementaires.

Les constats du Front Polisario : Oubi Bouchraya Bachir, premier intervenant



Oubi Bouchraya Bachir, dans son intervention initiale, a souligné combien la France avait encouragé le Maroc à ne pas respecter la légalité internationale et le droit du peuple sahraoui à disposer de lui-même en relayant au sein du Conseil de Sécurité le rejet marocain du référendum d'autodétermination. Elle a aussi pesé pour que la Mission des NU pour l'Organisation d'un référendum pour le Sahara occidental (MINURSO) ne puisse disposer dans son mandat de la surveillance du respect des droits de l'homme.

« *Le Front Polisario n'est certainement pas le responsable de l'échec du processus de paix, car il savait dès le départ que la paix avait un prix, et nous avons réglé notre partie de la facture.*



Nous avons approuvé le Plan Baker, accepté par le Conseil de Sécurité en 2003, en vertu duquel le territoire devait bénéficier d'une autonomie interne pendant une période de 4 à 5 ans devant conduire à un référendum d'autodétermination dans lequel, en plus des Sahraouis, un grand nombre de colons marocains pouvaient également voter... Nous avons soumis en 2007 une offre en 7 points contenant des garanties pour le Maroc dans le cas où le référendum mènerait à l'indépendance du territoire. Nous y avons même inclus l'exploitation des richesses de façon conjointe. Dans les deux situations le Maroc a refusé tout compromis. »

Concernant la **proposition marocaine d'autonomie du territoire sahraoui, déposée en avril 2007 auprès de l'ONU** et soutenue par la France, le Représentant du Front Polisario souligne qu'elle est fondée sur l'idée que la souveraineté sur le Sahara occidental appartient au Maroc : « *ce qui est faux* ».

En outre, il ajoute que cette proposition a été faite « *préalablement à toute consultation authentique du peuple sahraoui* », qu'elle n'est donc pas acceptable en droit, ni d'un point de vue démocratique. **La seule solution est celle du référendum**, qui donne au peuple sahraoui le choix entre l'indépendance ou l'intégration au Maroc, avec éventuellement la possibilité de choisir l'autonomie à l'intérieur du Maroc.

Enfin Oubi Bouchraya Bachir constate et dénonce : « *la MINURSO est simplement devenue un instrument du Maroc pour consolider son occupation du ter-*

ritoire. »

Intervention de Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne

« *La France a toujours été très attentive à la situation sur le terrain, et aux perspectives de résolution d'un conflit qui dure depuis plusieurs décennies déjà ; elle l'est d'autant plus aujourd'hui que nous constatons un regain de tension qui est préoccupant entre les parties prenantes.* »

« *La France est attachée au respect du droit international, c'est une priorité constante de notre diplomatie, c'est dans notre intérêt de promouvoir un cadre multilatéral fondé sur des règles qui sont mutuellement agréées et qui permettent de parvenir à un règlement pacifique des différends.* »

Donc, en cohérence avec ces positions de principe, la France est attachée au plein respect du droit international dans le conflit du Sahara occidental. Nous soutenons la recherche d'une solution politique qui soit juste, durable, mutuellement acceptable, conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. »./.. « *La défense et la promotion des droits de l'homme est une priorité pour notre action diplomatique, dans cette région comme partout dans le monde.* »

Comment ne pas s'interroger sur la portée et la sincérité de cette dernière affirmation, quand on connaît la situation des civils sahraouis sous occupation marocaine, l'impossible expression publique contraire à la « marocanité » du Sahara, les procès à charge. Les fonctionnaires de la MINURSO pourtant témoins n'y peuvent rien car sans

mandat pour surveiller le respect des droits humains. Ces civils sahraouis sont de fait séparés du monde, tant ce territoire occupé est interdit aux observateurs suspects de proximité avec le Front Polisario.

Le débat sur le respect du droit international

Le député Jean-Paul Lecoq relève une contradiction dans l'intervention du Ministre qui tout en rappelant l'exigence du respect du droit international reconnaît : « *l'autonomie, ça nous va bien, il faut discuter là-dessus* ». Et le député de réagir : « *Eh bien non, discutons de la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies, pas de la position marocaine !* ». Jean-Baptiste Lemoyne réagit : « *la position de Jean Paul Lecoq considérant que la position française retenant le plan d'autonomie de 2007 comme une base sérieuse était en contradiction avec le droit international, est contredite par la position du Conseil de Sécurité qui dans sa résolution du 30 octobre 2021 prend note de la proposition marocaine présentée le 11 avril 2007 au Secrétaire Général, et accueille favorablement les efforts sérieux, crédibles de la partie marocaine pour faire avancer le processus vers une solution. Une résolution du Conseil de Sécurité, c'est du droit international. Il n'y a pas de contradiction, au contraire !* »

Mais le fait de prendre note, d'accueillir favorablement, **c'est une position, mais est-ce un acte de droit ?**

Quel rôle pour le Conseil de sécurité ?

Jean-Paul Lecoq interroge Oubi Bouchraya Bachir : « *En août dernier, Staffan de Mistura a finalement été nommé au poste d'Envoyé Personnel du Secrétaire Général de l'ONU. Que peut apporter cette nomination ?* »

« *La nomination d'un Envoyé Personnel n'est pas un objectif en soi. Le problème réside dans le Conseil de Sécurité, qui se sert de cette nomination pour gérer le conflit au lieu de le résoudre. Et pourtant la formule est claire, et à la portée du Conseil : s'appuyer sur le seul accord signé jusqu'à aujourd'hui entre les deux parties au conflit, Maroc et Front Polisario. Cet accord s'appelle le Plan de règlement ONU-OUA de 1991, adopté par le Conseil de Sécurité lui-même, et à l'origine de la mission de paix déployée au Sahara occidental, la MINURSO.* »

La position française pas du tout équilibrée !

Jean-Paul Lecoq pose une nouvelle question à Oubi Bouchraya : « *Vous étiez Représentant du Front Polisario en France entre 2016 et 2020, quel est votre sentiment sur la position française vis-à-vis de votre organisation ?* **J'entends très souvent parler d'équidistance** comme réponse du Ministre des Affaires étrangères français à chaque fois qu'il est interrogé sur la question : *quelle est votre vision de cette équidistance ?*

Et pouvez-vous faire la comparaison avec ce qui se passe à Bruxelles ? »

« *Je peux vous assurer que lorsque j'étais Représentant en France entre 2016 et 2020, le Ministère des Affaires étrangères a coupé tout contact avec le Front Polisario à partir d'avril 2017. On a essayé à plusieurs reprises de rétablir le contact, mais en vain. C'est la décision du Quai d'Orsay témoignant d'un parti-pris en faveur du Maroc qui aboutit à ce que la France s'exclut de toute possibilité de jouer un rôle dans le règlement du conflit.* »

« *Depuis mon arrivée à Bruxelles, je suis reçu par l'ensemble des capitales européennes au niveau des Affaires étrangères comme dans tous les pays du monde, y compris les capitales des pays membres permanents du Conseil*



Le député Lecoq avec les trois témoins, Oubi Bouchraya, Maître Devers et Claude Mangin-Asfari.

de sécurité, la France est vraiment une exception ! On peut dire qu'elle fait partie du problème du Sahara occidental ! »
« *Avec la reprise de la guerre, la France devrait réviser sa position et faire partie de la solution ! Il s'agit toujours de légalité internationale et de l'accord de 1991 entre les parties.* »

En réponse au député LREM Jean-François Mbaye s'inquiétant de la situation explosive dans la région, le représentant du Front Polisario rappelle « *Notre position est l'indépendance, alors que celle du Maroc est l'intégration à son territoire ; le référendum est donc la position de compromis, c'est aussi celle de l'ONU respectant la légalité internationale, c'est celle vers laquelle nous devons aller même si les modalités de mise en œuvre de ce référendum feront l'objet de négociations qui peuvent être longues.* »

Dans la Lettre du Secteur international du PCF, le 18/01/2022, Pascal Torre salue l'initiative de Jean-Paul Lecoq, qui a permis de passer au crible du contrôle parlementaire la politique de la France au Sahara occidental.

« **Le député communiste de Seine-Maritime, Jean-Paul Lecoq, vient à nouveau de prendre une initiative remarquable dans le cadre de la « semaine de contrôle » de l'Assemblée nationale. /...**

Cette séance a offert, pour la première fois, l'espace aux Sahraouis et à leurs soutiens pour faire entendre leurs arguments à la majorité présidentielle ainsi qu'au ministre présent. En effet, le refus systématique opposé à l'audition des représentants du peuple sahraoui ou même à l'évocation du sujet en commission des Affaires étrangères empêche un débat parlementaire éclairé et alimente l'idée, en dépit du droit international, que le Sahara occidental serait déjà marocain. Cette audition a démontré que la cause sahraouie a toute sa place dans d'autres enceintes internationales comme l'Union africaine (UA) ou l'Union européenne (UE).

Les communistes appellent à un changement radical de la politique de la France. Le soutien unilatéral à Rabat envenime le conflit, contribue au recul du droit international et alimente des mécanismes d'instabilité de longue portée. Le référendum est la seule issue. »

Pascal Torre, responsable adjoint du secteur international du PCF chargé du Maghreb et du Moyen-Orient

extraits

Le rôle de l'Union européenne



Gilles Devers

Maître Devers a présenté à l'Assemblée les enjeux des arrêts de la Cour de justice européenne.

« Je voudrais marquer mon incompréhension totale devant le sort réservé au peuple sahraoui. Ce peuple, qui mène un combat strictement légaliste en faveur du respect du droit international par l'action en justice, fait l'objet d'un ostracisme, d'une répression et d'un déni absolument invraisemblables. »

Maître Devers, avocat du Front Polisario, expose les principaux aspects de droit : « La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu en 2016 un arrêt d'une grande importance, qui a jugé de manière claire et définitive que le Maroc ne dispose d'aucune souveraineté sur le territoire du Sahara occidental. Ce jugement a des répercussions pour les États européens et les entreprises européennes opérant sur ce territoire. Il est conforme à l'Avis rendu par la Cour internationale de justice en 1975. La base juridique est donc solide. »

Il aborde la question des produits agricoles en provenance du Sahara occidental. En ce domaine, des normes de commercialisation sont à respecter comme celle de la mention de l'origine. Le Sahara occidental étant identifié depuis 2016 comme « territoire séparé et distinct de celui du Maroc », c'est son nom qui devrait apparaître pour indiquer l'origine de ces produits. Or ces contrôles sont effectués par Morocco Foodex, établissement public marocain, et les statistiques officielles d'Eurostat (direction de l'information

statistique de l'UE) n'indiquent aucun produit en provenance du Sahara occidental.

Jean-Paul Lecoq, engage le débat : « Pourriez-vous revenir sur la question de l'étiquetage ? Il est important en effet de développer ce sujet, qui concerne aussi la Palestine. Cela pose même un problème majeur de concurrence. Le droit doit être respecté, sans quoi les entreprises, y compris des entreprises françaises,

risquent de faire face à une insécurité juridique croissante, ce qui est évidemment très mauvais pour elles et pour leurs projets d'investissement de long terme. »

Il note aussi que de nombreuses sociétés étrangères ont fait le choix prudent de quitter ce territoire.

Maître Devers confirme : « L'arrêt de la CJUE de 2016 précise bien que sur ce territoire qui n'est pas marocain, sauf si le peuple en décide autrement par référendum, il ne peut y avoir d'activité économique qu'avec le consentement du peuple du Sahara occidental. Cet arrêt a introduit la décolonisation dans le droit de l'Union européenne ; il est salué à cet égard et implique qu'il ne revient pas à l'UE de décider ce qui est bon pour le territoire à la place des Sahraouis. »

Après 2016, les instances européennes ont cherché un moyen de contourner cette décision. Dès lors que les deux territoires étaient considérés en droit comme distincts, un procédé d'extension de l'accord d'association a été envisagé. Comme le décrit Maître Devers : « Le Maroc s'est évidemment bouché les oreilles, car une extension signifiait qu'il n'était pas chez lui. Le Maroc a été conduit, par un accord international, à admettre qu'il n'était pas souverain sur le territoire du Sahara occidental, puisqu'il a signé le traité d'extension avec l'Union européenne (en 2019). Le piège est en train de se refermer. Pour notre part, nous préférons qu'il n'y ait pas de piège, et que les discussions se poursuivent. »

Par ailleurs, il précise que cette situation a des implications concrètes pour les douanes. Car bien sûr le Ma-

roc s'arrange pour faire appliquer des préférences tarifaires aux produits qui viennent du Sahara occidental comme s'ils venaient du Royaume.

Concernant l'étiquetage des produits issus du Sahara occidental : « Là encore, nous nous contentons, dans les mémoires que nous déposons à la Cour, de décliner la pratique de l'Union européenne. [...] Nous ne demandons ni plus ni moins, pour le Sahara occidental, que l'équivalent de ce qui se pratique avec la Palestine : un étiquetage portant la mention « origine colonie marocaine au Sahara occidental ». Nous demandons également que la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes (DGC-CRF) effectue des contrôles, pour traquer cette fraude. Il s'agit bien là d'une fraude à l'origine : la loi n'est pas appliquée, et les infractions sont patentes. »

En conclusion, Gilles Devers exprime une certaine inquiétude quant à la procédure de pourvoi en cassation intentée en novembre 2021 par le Conseil européen contre les arrêts du Tribunal de justice de l'UE, précisant : « Non pas pour nous-mêmes, mais pour l'État de droit en général. La procédure est en cours, et l'arrêt devrait survenir en 2022 ou 2023. [...] Somme toute, la décision politique est transférée au tribunal. »

Le ministre Lemoyne explique la réaction du Conseil européen

« La France et l'Union européenne veillent à ce que les relations avec le



Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État

Maroc s'inscrivent pleinement dans le cadre du droit international et du droit européen tels qu'interprétés par les juridictions compétentes. C'est la raison pour laquelle l'UE et le Maroc ont renégocié deux accords internationaux qui les liaient, à savoir, d'une part, le volet commercial de leur accord d'association, d'autre part, leur accord de pêche, **pour tirer les conséquences des arrêts rendus par la CJUE en 2016 et en 2018 et préciser, ainsi, le cadre et les conditions d'application de ces accords au Sahara occidental ou aux produits qui en sont originaires. Conformément aux arrêts de la cour, ces nouveaux accords considèrent le Sahara occidental comme un territoire distinct du royaume du Maroc.** »

« Toutefois, un pourvoi a été formé devant la Cour de justice, qui devra se prononcer de façon définitive sur cette question. Pendant la durée de cette procédure, les accords restent pleinement en vigueur. **La France est convaincue que ces textes respectent le droit international et européen, qu'ils sont conformes au principe fondamental de la primauté des intérêts des habitants des territoires non autonomes, ainsi qu'à l'obligation de favoriser leur prospérité. Nous allons d'ailleurs nous attacher à faire valoir ce point de vue auprès de la Cour de justice – dont, bien évidemment, nous respecterons scrupuleusement la décision finale.** »

Une discussion s'engage

Maître Devers rappelle que le seul sujet c'est bien le **consentement que pourrait leur donner le peuple sahraoui par la voix de son représentant** le Front Polisario qui n'a pas été demandé.

Le député Lecoq renchérit : « Quand vous dites au sujet des décisions de justice européenne que vous souhaitez le bien-être du peuple sahraoui dans les territoires occupés, **la seule chose à faire serait de demander son avis au Front Polisario, [...] seul habilité à donner l'autorisation d'exploiter les richesses au Sahara occidental et de conclure des accords – ou à les conclure lui-même – avec l'Union européenne.** »

« Depuis près de trente ans, **le groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (GDR) estime que la France possède la clé de la paix dans cette région du monde. Si le cessez-le-**

La Commission en charge du commerce a réagi aux inquiétudes de l'eurodéputé Salini

(Question pour réponse écrite E-005271/2021/rev.1 à la Commission)

Pour l'eurodéputé PPE, il s'agit bien de protéger les entreprises européennes des menaces du Front Polisario. Certains en Europe commencent à sérieusement s'inquiéter des arrêts de la Cour, est-il si difficile d'appliquer le droit tout en faisant du commerce ou des affaires ?

Cependant la réponse de la Commission toute en prudence est intéressante car elle ne manque pas de rappeler le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.



L'eurodéputé Massimiliano Salini

M. Sinkevičius au nom de la Commission européenne, le 11 mars 2022 répond ainsi.

« La Commission confirme son engagement en faveur de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche entre l'Union européenne et le Maroc et de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Maroc relatif à l'amendement des protocoles 1 et 4 de l'accord euro-méditerranéen.

Le 14 décembre 2021, la Commission a introduit un recours contre les arrêts du Tribunal annulant les décisions du Conseil relatives à la conclusion des accords susmentionnés. En outre, le Conseil de l'UE a introduit des recours similaires le 16 décembre 2021. Il convient de rappeler que l'arrêt du Tribunal a maintenu, en cas de recours, les effets des décisions du Conseil jusqu'à ce que la Cour de justice des Communautés européennes rende son arrêt sur les recours./...

La position de l'UE concernant le Sahara occidental est guidée par les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (ONU) et il reste que le Sahara occidental est un territoire non autonome, dont le statut final sera déterminé par le résultat du processus en cours sous l'égide des Nations Unies. En attendant, l'UE rappelle son soutien aux efforts du Secrétaire Général des Nations Unies pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, **qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies.** »

feu a été annulé, c'est justement à cause de ce non-règlement, dû à trente ans d'inaction diplomatique, trente ans de stand-by. En d'autres termes, on n'a pas mis à profit le temps du cessez-le-feu pour conclure une paix durable et définitive, et on en voit aujourd'hui le résultat : **comme vous le dites vous-même, le conflit pourrait enflammer toute la région, et la France n'y a aucun intérêt.** »

Jean-Baptiste Lemoyne répond :

« Sur le droit international, les choses sont claires : en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, **la France ne ménage pas ses efforts pour favoriser la recherche de solutions. On ne peut pas dire que l'absence de résolution soit-**

due à un manque de bonne volonté de la part d'États extérieurs qui souhaitent précisément favoriser la résolution du conflit. Pour que les choses avancent, **encore faut-il que des volontés locales se retrouvent (...)** : c'est pourquoi nous appelons au dialogue et nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations unies. »

En conclusion de cette discussion.

La volonté de dialogue est partagée par le Front Polisario, ne reste donc que la « solution de compromis » défendue par Oubi Bouchraya Bachir : la mise en application du référendum d'autodétermination. **La France devra le soutenir pour que le dialogue qu'elle espère ait vraiment lieu.**

Droits de l'homme au Sahara occidental



Claude Mangin-Asfari témoigne

Citoyenne française, défenseure des droits humains, mariée depuis 18 ans à Naama Asfari, militant pour l'autodétermination des Sahraouis, en détention arbitraire depuis plus de 11 ans.

« Enlevé par les forces de sécurité marocaines le 7 novembre 2010 à Laâyoune, la veille du démantèlement, par les Forces Armées Royales (FAR) d'un campement de protestation pacifique qui a réuni pendant un mois plus de 20 000 Sahraouis à Gdeim Izik, à dix kilomètres de la capitale. Au moment de l'assaut, il y aurait eu 11 agents tués. Naâma, arrêté la veille, a pourtant été accusé de ces meurtres et transféré à Rabat avec 24 autres camarades.

Il a été torturé et condamné à 30 ans de prison par le tribunal militaire de Rabat en 2013, sur la base d'aveux extorqués sous la torture, peine confirmée en appel en 2017. Même situation pour ses compagnons condamnés à des peines allant de 20 ans à la perpétuité.

Ces procès ont été entachés de nombreuses irrégularités relevées par les observateurs internationaux présents.

Le 15 novembre 2016, le Comité contre la torture de l'ONU a condamné le Maroc pour faits de torture sur Naâma Asfari. Dans sa décision, le Comité demandait au Maroc de s'abstenir de toutes représailles sur le plaignant et sa famille.

Cette condamnation a redonné sa dignité à mon mari et à ses compagnons, mais les représailles n'ont pas cessé : de 2010 à 2016, j'ai pu lui rendre visite

dans sa prison mais depuis sa condamnation en 2016, j'ai été expulsée 5 fois sans justification.

J'ai pu revoir mon mari en janvier 2019, après avoir observé en avril-mai 2018 une grève de la faim qui m'a permis d'alerter les autorités françaises et d'obtenir un droit de visite après de très difficiles négociations entre la Sous-direction de l'Afrique du Nord du MAE

et l'Ambassade du Maroc. On me reprochait en effet mes prises de parole à l'automne 2018 sur les ondes en Allemagne et à Strasbourg dans une église. C'est ainsi que j'ai été empêchée de témoigner lors de cette soirée-débat par un commando de 5 personnes, envoyé par le Consulat marocain qui a également protesté auprès de l'Evêché.

La visite qui a eu lieu sous l'égide du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a été très éprouvante. Constamment surveillée par des dizaines d'hommes, j'ai été dénoncée aux autorités françaises car j'ai rencontré le coordonnateur sahraoui chargé des relations avec les familles sahraouies ainsi qu'un membre du bureau de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH). À cette occasion, le média 360.ma a publié un article diffamatoire où je suis traitée de « chrétienne, épouse de l'égorgeur sahraoui » Naâma Asfari. »

J'ai tenté une nouvelle visite 6 mois plus tard, en juillet 2019, mais ai été expulsée pour la cinquième fois. J'ai contesté cette interdiction d'entrée auprès des tribunaux marocains. **Ma requête a été rejetée au motif que « Je constituais un trouble à l'ordre public et un danger pour la sécurité intérieure et extérieure de l'État. »** En novembre 2020, la Cour de cassation a définitivement condamné mon mari à 30 ans de prison. **Quid de mon droit de visite pour les 19 prochaines années ?** »

En dépit des obligations qu'elle a envers ses ressortissants, dont je suis, et envers ses résidents, comme mon mari, **la France a failli à assurer son rôle de protection. Jamais le Consu-**

lat de France n'est intervenu pour s'opposer à mes expulsions.

La France ne nous soutient pas dans notre combat pour la reconnaissance du caractère politique des prisonniers de Gdeim Izik. Elle se rend complice d'un État qui a été reconnu coupable de torture sur la personne de mon mari en ne demandant pas l'application de cette condamnation et en permettant au Maroc d'exercer des représailles à l'encontre d'une ressortissante française.

Je demande la libération de tous les prisonniers en détention arbitraire depuis 11 ans. »

Le député Lecoq engage la discussion, il interroge Claude sur le rôle de la France dans le refus de visite et souhaite élargir le débat au respect des droits humains au Sahara occidental.

Claude poursuit son témoignage : « Les prisonniers politiques sahraouis sont en mauvaise santé et sont maltraités depuis 11 ans. Les traumatismes liés aux tortures subies sont très perturbants et ils sont privés depuis deux ans de droit de visite avec le Covid.

Ces « **prisonniers de Gdeim Izik** », symbole de la révolte pacifique de 2010, gênent particulièrement le Maroc, puisque ils démontrent que le peuple sahraoui existe et qu'il faut compter avec lui. Je suis moi aussi avec mon mari un des symboles de cette situation. Enfin, suite à la plainte déposée devant le Comité contre la torture, **le Maroc a été condamné pour avoir torturé mon mari. Mais je n'ai pas reçu de réaction du gouvernement français,** la question du Sahara est taboue au Maroc elle l'est aussi en France. Je n'ai recueilli un peu d'intérêt qu'au moment de la grève de la faim ! **Je suis bien victime d'une question politique,** de la question de la reconnaissance de la souveraineté des Sahraouis sur leur territoire.

Le Sahara occidental est devenu en 45 ans **une prison à ciel ouvert.** Depuis la reprise des combats en novembre 2020, c'est encore pire. Parole publique et rassemblements impossibles pour quiconque ne dit pas ce que le Maroc impose. Sultana est devenue l'héroïne de tous ces militants. En dépit du déficit de reportages ou d'images, le peuple sahraoui existe, et nous sommes là aujourd'hui pour en parler et demander à nos autorités qu'elles interviennent **pour l'élargissement**

du mandat de la MINURSO à la surveillance du respect des droits de l'homme.

Le ministre Jean-Baptiste Lemoyne réagit de manière générale

« Il est très clair que le respect du droit international, la défense, la promotion des droits de l'homme constituent une priorité de notre action diplomatique dans cette région comme partout dans le monde. » Il précise toutefois que cela se fait « dans le respect de la souveraineté des États concernés, mais en maintenant avec ces États un dialogue dense, souvent intense. La France entretient ainsi un dialogue étroit, régulier et de confiance avec les autorités marocaines. »

Il signale en outre que : « la question du Sahara occidental est également suivie au Conseil des droits de l'homme et, aux côtés de ses partenaires, la France appelle tous les États, y compris le Maroc, à respecter les engagements internationaux en matière de droits de l'homme – des engagements qu'ils ont d'ailleurs librement souscrits. »

Face à ces propos très généraux, **Jean-Paul Lecoq a demandé des précisions sur les intentions du Quai d'Orsay en matière de respect des droits humains des Sahraouis** et sur les demandes de Claude pour son droit de visite.

La réponse du Ministre est limitée : « S'agissant de notre compatriote Claude Mangin, vous savez combien le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a suivi et continue de suivre sa situation. Jean-Yves Le Drian a soutenu les demandes faites par Mme Mangin, ce qui a abouti à ce qu'une visite soit accordée en janvier 2019. » Mais Jean-Paul Lecoq fait remarquer qu'il s'agit d'une seule visite, le Ministre poursuit : « Cela dit, comme vous le savez, l'admission sur un territoire national relève de la souveraineté d'un État. J'ajoute que le contexte pandémique a rendu difficiles toutes les circulations. Quoi qu'il en soit, nous continuerons d'évoquer le dossier de Claude Mangin avec les autorités marocaines. »

Enfin les présents comme le député Lecoq ont noté l'absence de réponse sur l'attitude du Quai d'Orsay à l'égard de la Représentation du Front Polisario en France.

L'actualité 2021 et 2022 au Sahara occupé

Les années se suivent au Sahara avec toujours l'interdiction de toute expression publique libre, où les autorités d'occupation imposent souvent brutalement leur modèle et emprisonnent. La MINURSO sans mandat pour surveiller le respect des droits de l'homme ne veut rien voir, heureusement militants et associations des droits humains sont attentifs aux situations.

Le Président de la CONASADH - Commission Nationale Sahraouie pour les Droits de l'Homme, Abba El Haissan, juriste et avocat sahraoui, a rencontré Staffan de Mistura, l'Envoyé personnel du Secrétaire Général de l'ONU, lors de sa tournée dans la région en janvier 2022.

Au cours d'un entretien de deux heures, il lui a transmis documents écrits et vidéos pour documenter les situations de répression anciennes de 46 ans, des disparitions forcées aux formes plus récentes de répression comme celle qui menace depuis novembre 2020, Sultana Khaya ou les atteintes aux maisons quand les policiers marocains veulent empêcher ces nouvelles formes de « militantisme » : à défaut des rassemblements difficiles avec la Covid, les familles brandissent à leurs fenêtres ou sur leurs terrasses, les drapeaux de la RASD. Très actif à Genève, Abba El Haissan regrette l'absence du Comité International de la Croix Rouge qui n'a jamais visité les prisonniers politiques sahraouis ou Sultana Khaya et appelle à l'organisation d'une mission au Sahara occupé par le Conseil des droits de l'homme.

Mais c'est surtout l'organisation d'un référendum d'autodétermination dont tout dépend qui doit s'imposer ! Mesure-t-on aujourd'hui l'impatience des Sahraouis et de sa jeunesse en particulier ?



Abba El Haissan rencontre l'Envoyé personnel.

HRW et NOVACT documentent les atteintes aux droits humains au Sahara occupé

Plusieurs associations des droits de l'homme ont publié leurs rapports en ce début 2022 et ont documenté les situations au niveau mondial. Human Rights Watch, par exemple, rappelle régulièrement combien les autorités marocaines empêchent toute expression publique, font obstruction au travail des ONG sahraouies et brutalisent militants et journalistes dans la rue ou au moment des gardes à vue et appelle à la levée de la surveillance du domicile de Sultana Khaya.

Federaciò ACAPS et NOVACT, avec leur Groupe de soutien de Genève pour la promotion et la protection des droits de l'homme, documentent 160 violations des droits civils et politiques en 2021 au Sahara occupé. De son côté l'ACAT vient de lancer une pétition en faveur de Sultana Khaya, relayée sur notre facebook et auprès de nos adhérents.

Dernière nouvelle

La présence de jeunes américaines, deux militantes des droits de l'homme aux côtés de Sultana semble avoir eu raison de l'enfermement que lui impose la police depuis 2020 ! Disparition des voitures autour de son domicile ! Victoire de Sultana et des militants des droits humains ?



Nouvelles des prisonniers politiques sahraouis

La Ligue de Protection des Prisonniers Politiques Sahraouis (LPPS) recense actuellement 43 prisonniers politiques, plusieurs arrestations ayant eu lieu en décembre 2021 lors des célébrations pour la victoire de l'équipe nationale d'Algérie de football à l'occasion de la finale de la coupe Arabe FIFA 2021. On déplore également l'arrestation d'un jeune Sahraoui en janvier 2022 pour des raisons inconnues.

Nous venons d'apprendre (mars 2022) qu'un certain nombre d'arrestations ont eu lieu encore ce mois-ci, mais ignorons si elle vont donner lieu à des inculpations ou à de « simples » interrogatoires par la police avant relaxes.

Des grèves de la faim qui se succèdent

Les conditions de vie des prisonniers se dégradent continuellement. Isolement, maltraitance du personnel carcéral, non-respect des droits fondamentaux, en particulier droit de visite, et surtout négligence médicale. De nombreux prisonniers souffrent des suites de torture et n'ont pas accès aux soins. Depuis janvier 2022, Abdalahi El Wali dit LIWAFNI, Mohamed Bachir Ali Laruzi dit BUTINGUIZA, Bourial Hassan Ahmed Salem dit BOURIAL, Mohamed Lamin Ahmedsalem Abdi, dit HADI, tous du groupe Gdeim Izik et condamnés à de très longues peines (de 20 ans à perpétuité) ont fait des grèves de la faim d'avertissement de 48h ou plus pour obtenir le respect de leurs droits fondamentaux et le rapprochement près de leur famille, conformément au droit international. BOURIAL a cessé sa grève de la faim après 17 jours, avec la promesse d'une amélioration de ses conditions. Ce 18 mars, LPPS rapporte qu'à la suite du dépôt de son dernier avis de grève, HADI a subi des tortures dans sa cellule. La situation de HADI est suivie par de nombreuses associations internationales (RSF, AI, HRW, FIDH) en raison des grandes inquiétudes sur son état physique. Pour mémoire, HADI a déjà fait une grève de la faim de 69 jours en 2021.

Ce 1^{er} avril, 2 prisonniers Hassan Sidi Mohamed Salem Mohamed Radi dit DAH et Hassan Bujama Elmahud Zawi dit ZAOUI viennent d'entamer une grève de la faim illimitée à la prison de Kenitra après leur grève d'avertissement de 48 heures des 23 et 24 mars derniers qui est restée sans résultat. Ils demandent le « droit au transfert. »

La réponse de l'Administration Pénitentiaire à la lettre de demande de BUTINGUIZA vient de tomber : « *Il est impossible de d'exécuter votre demande dans l'immédiat.* » « Cette réponse, 5 ans après notre condamnation en Appel, est insatisfaisante moralement, humainement et juridiquement » dénonce Naâma lors de son appel à Claude du 8 avril 2022.

Un parrainage qui se développe dans l'Union européenne

Une coalition italienne d'associations de soutien au peuple sahraoui a lancé une campagne européenne de soutien aux prisonniers politiques sahraouis « Ora Liberi ». L'AARASD qui s'est associée en France avec l'ACAT pour le parrainage de prisonniers politiques sahraouis coopère avec cette campagne, qui est aussi déclinée en Belgique par le Comité belge de soutien au peuple sahraoui et bientôt en Espagne.

Procédures spéciales du Conseil des Droits de l'homme

De nombreuses plaintes ont été déposées auprès des Procédures spéciales des Nations Unies qui sont des mécanismes prévus par le Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur la situation des droits de l'homme au sens large.

En 2017, pour le groupe de Gdeim Izik, les Procédures spéciales des Nations Unies avaient déjà souligné dans leur Avis du 20 juillet que l'arrestation et la détention du groupe des défenseurs des droits humains sahraouis sont intervenues en réponse à l'exercice de leur droit à la liberté d'expression et à la liberté de réunion dans le camp de Gdeim Izik.

Le 19 novembre 2021, le Groupe de travail sur la détention arbitraire a adopté un Avis concernant Yahya Mohamed Elhafed IAAZZA, défenseur des droits humains et condamné à 15 ans de prison en 2009. L'Avis déclare que « *La privation de liberté de Yahya Mohamed, Elhafed IAAZZA est arbitraire... Le Groupe de travail estime que, compte tenu de toutes les circonstances de l'espèce, y compris le risque d'atteinte à sa santé, la mesure appropriée consisterait à libérer immédiatement M. IAAZZA et à lui accorder le droit d'obtenir réparation.* »

Projections militantes

Claude, avec l'ACAT et l'AARASD, poursuit cette année 2022 ses projections militantes du film « Dis-leur que j'existe, une histoire sahraouie ».

À Douarnenez en janvier et à Royan en mars, elle a reçu à chaque fois un accueil et un soutien très stimulants. Elle nous raconte : « *Devant un public nombreux et très engagé sur la question des droits de l'homme, j'ai repris le contexte du Rassemblement de Gdeim Izik et donné des nouvelles des prisonniers. En effet plusieurs participants parrainent des prisonniers en leur écrivant tous les mois depuis des années. Je n'ai pas manqué de les encourager à continuer bien que les courriers ne soient jamais remis aux prisonniers. Ces lettres qui arrivent dans les prisons témoignent qu'on ne les oublie pas, toutes ces lettres sont également confiées à leurs familles.* »

Les participants se sont étonnés du peu d'intérêt de la France à peser dans le processus politique de l'organisation du référendum au sein du Conseil de sécurité et de son peu d'empressement à interroger le Maroc sur la situation des prisonniers politiques sahraouis privés des visites de leurs proches depuis deux ans en raison du Covid.

La première « tournée » dans la région du nouvel envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU ouvrira-t-elle des perspectives ? »

Le public a remercié Claude Mangin pour les nombreuses informations transmises sur une question que tous ne connaissaient pas.

Claude Mangin a rappelé sa dernière visite autorisée à Naâma il y a tout juste 3 ans en janvier 2019, la seule en 5 ans. Et il y a 4 ans, en janvier 2018, elle recevait au nom de Naâma le prix de la Fondation de l'ACAT pour la dignité.

Abonnez-vous gratuitement au site Ecrire pour les libérer
www.ecrirepourlesliberer.com

Ce site reprend les informations dont nous disposons sur les prisonniers politiques sahraouis. Il vous permet également de nous contacter si vous désirez participer au parrainage d'un prisonnier.

Pour recevoir directement les dernières actualités, abonnez-vous sur le site en communiquant votre mail.

L'utilisation de technologies modernes et les violations du Droit international humanitaire et des Droits de l'homme au Sahara occidental

L'affaire Pegasus

Le 18 juillet 2021, une enquête journalistique – coordonnée par le Consortium de journalistes Forbidden Stories avec l'appui technique d'AMNESTY INTERNATIONAL – révélait l'existence d'une vaste opération de surveillance ciblée visant des milliers de journalistes, avocats, militants et responsables politiques.

Cette enquête mettait à jour l'existence d'un logiciel espion, Pegasus, dont le but est de pénétrer dans des smartphones. Le logiciel est ensuite capable d'aspirer l'ensemble des données contenues dans un téléphone portable : photographies, carnets d'adresse, mots de passe...

Surtout, Pegasus peut lire les e-mails, suivre les conversations téléphoniques, intercepter les messages – même ceux échangés sur des applications sécurisées comme Signal ou WhatsApp. Le logiciel est enfin capable de géolocaliser l'appareil infecté, et d'activer micros et caméras à distance pour transformer le smartphone en véritable « mouchard ».

Une fois le logiciel Pegasus installé sur un téléphone, il renvoie les données vers le commanditaire via un « tunnel » d'exfiltration des données. Exploitant des failles de sécurité des smartphones, le logiciel s'installe à distance, sans clic et sans que la personne n'en soit informée. **Le logiciel Pegasus est commercialisé par la société israélienne NSO Group, uniquement auprès d'États ou d'agences gouvernementales.**

L'enquête journalistique, intitulée « Projet Pegasus », a eu accès à une liste de plus de 50 000 numéros de téléphones sélectionnés comme cibles potentielles de Pegasus depuis 2016, pour le compte d'une dizaine d'États. En France, ce sont plus de 1000 personnes dont les téléphones ont été infectés.

Le mien a été infecté par le logiciel Pegasus entre le 8 octobre 2020 et le 7 juillet 2021. Il y a eu 128 connexions entre ces deux dates. Il se trouve que la première connexion a eu lieu le

8 octobre 2020, or ce jour là, j'ai eu un rendez-vous téléphonique avec Maître Breham notre avocat à Naâma et moi. J'ai croisé mon agenda avec les dates de connexions indiquées sur le relevé transmis par Amnesty et j'ai compris que c'est toute ma vie militante et privée qui a été surveillée entre ces deux dates. De nombreux événements me concernant ou concernant ma vie militante pour lesquels je ne comprenais pas comment le Maroc pouvait en avoir été informé se sont ainsi éclairés à posteriori.

Maître Breham, Philippe Bouyssou maire d'Ivry notre ville de résidence et **Oubi Bouchraya**, représentant du Front Polisario auprès de l'UE et de l'Europe et moi-même **avons ensemble porté plainte pour les infractions suivantes : atteinte à l'intimité de la vie privée, collecte de données à caractère personnel par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite, association de malfaiteurs...**

Comme avocat, Maître Breham a vu le secret professionnel bafoué, Philippe Bouyssou, dépositaire d'une mission de service public, a été surveillé par un État étranger, la mise sur écoute d'Oubi Bouchraya a mis en danger l'ensemble de membres du Front Polisario. La surveillance de mes activités militantes pour pouvoir me rapprocher de mon époux a pu avoir des conséquences sur ma sécurité et celle de mes proches.

Maître Breham a écrit dès le 21 juillet 2021 au Comité contre la Torture pour dénoncer cette surveillance comme de **nouvelles représailles** contre moi et mon mari alors que le Comité dans sa condamnation du Maroc pour fait de torture contre mon mari Naâma Asfari le 16 novembre 2016 a bien spécifié qu'aucune représaille ne devait être exercée contre lui ou sa famille. Les représailles contre moi sont nombreuses comme celle de m'interdire l'accès au territoire marocain depuis 5 ans parce que je suis « *un danger pour la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat et pour l'ordre public* ».

Suite à ce courrier de Maître Breham, le Comité a écrit le 30 novembre 2021 au Maroc en lui demandant de répondre

avant le 31 décembre 2021 sur la mise sur écoute de mon téléphone et de celui de notre avocat car il constitue une violation de l'article 13 de la Convention contre la torture qui impose à tout État partie d'« assurer la protection du plaignant et des témoins contre tout mauvais traitement ou toute intimidation en raison de la plainte déposée ou de toute déposition faite ».

Enfin Vincent Ploton de ISHR - Service International pour les Droits Humains de Genève a fait une communication auprès des Procédures spéciales le 6 janvier 2022 concernant les liens entre les infiltrations Pegasus sur mon téléphone et celui de Joseph Bréham et les suspicions que celles-ci ont contribué au harcèlement dont a été victime Hassanna Abba de la Ligue de Protection des Prisonniers Politiques Sahraouis en mai 2021 à Laayoune.

L'agression avait déjà été reconnue par les Procédures spéciales dans le courrier envoyé au Maroc le 10 juin 2021.

Cette agression contre Hassanna avait pour but de l'empêcher de documenter des nouvelles plaintes.

Suite à la plainte déposée devant les tribunaux français, j'ai déjà été auditionnée 2 fois par l'ANSSI-l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes Numériques, agence qui est chargée par la Police judiciaire d'enquêter sur Pegasus. Joseph Breham, Philippe Bouyssou ont aussi été auditionnés, Oubi Bouchraya doit l'être bientôt. Ils ont déjà auditionné une centaine de plaignants sur les 1 000 personnes dont les téléphones ont été infectés en France. Ils ont aussi analysé mes téléphones.

On peut dire que l'Onu et la justice française prennent très au sérieux ces dénonciations qui constituent autant de violations des droits de l'homme contre des militants. Je réaffirme que tout ceci n'aurait pas lieu si le premier des droits de l'homme avoir un Etat pour le Peuple sahraoui n'était pas bafoué par le Maroc depuis 46 ans.

49° Session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, conférence organisée par le Groupe de soutien au Sahara Occidental de Genève/ Mardi 2 mars 2022/ intervention de Claude Magin-Asfari

À Bruxelles, une présence politique significative

Brahim Ghali, Président de la RASD, à Bruxelles en tant que membre de l'Union Africaine

Bienvenue à Bruxelles au Président Brahim Ghali et à toute la délégation de la RASD, présents en Europe à l'occasion du Sommet Union européenne/ Union africaine qui se tient les 17 et 18 février 2022.

Cette présence nous honore comme nous honore l'existence d'un Etat sahraoui en exil qui depuis 46 ans construit pas à pas ses institutions au service du peuple sahraoui et de sa lutte pour l'indépendance.

Forte de cette opportunité l'Association des Amis de la RASD s'est adressée au Président de la République française, Emmanuel Macron, qui copréside ce Sommet pour lui rappeler combien ces deux organisations régionales sont impliquées dans l'application du droit international en faveur de l'au-



todétermination du peuple sahraoui. Lui rappeler aussi qu'un tel sommet devrait permettre d'engager un processus d'application réelle du plan de règlement de 1990 en s'appuyant sur les dispositions de l'Acte Constitutif de l'UA relatif à l'intangibilité des frontières coloniales et sur les récents arrêts de

la Cour de Justice européenne qui rappellent que le Maroc n'est pas souverain au Sahara occidental et que ce territoire est séparé et distinct du Maroc. L'Association des Amis de la RASD souhaite plein succès à ce sommet et souhaite vivement qu'aucun sujet ne soit mis de côté.

Le Président de l'Intergroupe « Paix au Sahara occidental » du Parlement européen, dans les camps de réfugiés sahraouis

Pendant trois jours, Andreas Schieder, Président de l'Intergroupe et eurodéputé autrichien, ancien Ministre, entouré de plusieurs collègues espagnols et français, est allé à la rencontre de la RASD en exil.

Parlementaires européens et responsables sahraouis pour une photo souvenir ce 2 avril.



Le groupe de parlementaires européens a pu rencontrer les principaux responsables de la RASD et nombre de ses habitants.

Cet Intergroupe existe depuis les années 90 et représente au sein du Parlement européen un bel « outil démocratique » mobilisé pour l'application du droit international et du droit de la décolonisation pour l'application de l'autodétermination des Sahraouis.

Les femmes sahraouies à l'honneur

Minetu Larabas Suedat, Secrétaire générale de l'Union Nationale des Femmes Sahraouies (UNFS), membre du Secrétariat National du Front Polisario, était de passage à Paris pour quelques jours, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, ce 8 mars 2022. Aussi l'AARASD lui a proposé et organisé plusieurs rencontres. Des contacts ont été



pris avec la **Marche Mondiale des Femmes** dont fait partie l'UNFS. Capire, leur outil de communication, a publié le 18 février 2022, une interview de Sultana Khaya.

Au Mouvement de la Paix, deux des membres du bureau national, Edith Boulanger et Yves-Jean Gallas, nous ont reçues le 9 mars. Ce Mouvement soutient depuis longtemps la lutte du peuple sahraoui et lui a consacré plusieurs articles dans son mensuel *Planète Paix*. Une interview de Minetu a été réalisée à cette occasion et fera l'objet d'une publication dans le numéro d'avril. Et pourquoi pas organiser une visioconférence sur le Sahara avec l'AARASD ?

D'autres initiatives sont évoquées auxquelles l'UNFS pourrait se joindre : la **Journée Internationale de la Paix**, le 21 septembre, et la **Journée Des Ponts Pas Des Murs ou DPPDM**, réseau d'associations de défense des droits humains, d'associations de solidarité internationale, d'associations de migrant-e-s et de soutien aux exilé-e-s, ainsi que d'organisations syndicales.

Mardi 15 mars, nous avons rencontré la présidente de **Femmes Solidaires**, Sabine Salmon. L'organisation, créée en 1945, privilégie la solidarité internationale, soutenant les femmes opprimées et résistantes comme les Ethiopiennes, les Djiboutiennes, les Kurdes. Forte de 190 antennes locales, Femmes Solidaires est en lien avec la Marche Mondiale des Femmes.

Leur prochain congrès, qui se tiendra au cours du premier semestre 2023, pourrait accueillir l'UNFS !

Minetu a présenté la situation des femmes sahraouies et souligné combien elles prenaient de place dans la vie démocratique des camps de réfugiés, ainsi en mars 2020, 13 femmes parlementaires ont été élues, soit 34 %

des membres du Conseil national de la RASD.

Elle a insisté sur l'importance que l'UNFS accorde à la **mise en œuvre de la résolution**

1325 du Conseil de sécurité (adoptée à l'unanimité

le 31 octobre 2000), qui concerne le droit des femmes, la paix et la sécurité, reconnaissant l'importance de l'impact des conflits armés

sur les femmes et les filles et garantissant la protection et la pleine participation de celles-ci aux accords de paix. Sa mise en œuvre est encore très insatisfaisante ! Aussi Minetu a-t-elle sollicité Femmes Solidaires pour mettre cette résolution 1325 à l'ordre du jour de leur prochain congrès, l'UNFS pouvant alors contribuer aux travaux sur cette question.

Ce même 15 mars, nous avons rencontré à l'**Assemblée nationale le député communiste Jean-Paul Lecoq**, fervent soutien du peuple sahraoui. Actif dans l'hémicycle, il y a dénoncé récemment le « deux poids deux mesures » de notre pays qui fustige l'invasion de l'Ukraine par la Russie, mais ne dit rien sur celle du Sahara occidental par le Maroc.

Nous rencontrons le même jour la **députée Albane Gaillot, ex-LREM** aujourd'hui non inscrite. Elle travaille particulièrement sur les sujets concernant les droits des femmes, et milite pour la mise en œuvre effective de la résolution 1325 concernant la pleine participation des femmes aux accords de paix. Elle a évoqué un projet de visite au Sahara occidental occupé avec Jean-Paul Lecoq et Mathilde Panot, Présidente du groupe La France Insoumise à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, elle envisage une question écrite au gouvernement, possible jusqu'en juin, et propose de la rédiger ensemble sur le sujet des femmes sahraouies.

Jeudi 17 mars, rendez-vous avec Elias Geoffroy et Zoé Paris de l'**ACAT (Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture)** et avec Alice Champseix du **CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement)**.

Face à ces personnes très concernées

par la cause sahraouie, Minetu s'est longuement exprimée. Elle rappelle que la tradition bédouine prohibe la violence domestique mais qu'elle cantonne les femmes dans des rôles domestiques.

Les Sahraouis ont trop tendance à penser qu'il faut confier les choses politiques aux hommes !

Les femmes sont perçues comme sensibles, émotionnelles. Plus on monte dans la hiérarchie du Front Polisario, moins il y a de femmes.

C'est pourquoi l'UNFS milite pour la mise en œuvre de la Résolution 1325.

Minetu soulève le problème de l'Assemblée Générale de l'ONU, dont la RASD n'est pas membre et où elle n'a pas non plus le **statut d'observateur permanent**, à la différence de l'État de Palestine qui a acquis ce statut en 2012. Ce

qui lui permet de participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et de disposer d'une Mission permanente d'observation au Siège de l'ONU.

Minetu aborde aussi le problème de la « réputation » des femmes dans la société conservatrice sahraouie qui se pose au Sahara occupé. Car les Marocains multiplient les tentatives de viol contre les militantes (telles Sultana et sa sœur) pour salir leur réputation et leur honneur. Les agents marocains agissent même auprès des Sahraouis des territoires occupés pour les convaincre de ce déshonneur des militantes ; et certains d'entre eux sont payés pour répandre cette mauvaise réputation...

Autre problème dans les campements : seuls les niveaux du primaire et du collège y sont assurés, ce qui oblige les jeunes à quitter leurs parents et à partir loin pour poursuivre leurs études, en Algérie, à Cuba...

Et puis l'impact de la nouvelle guerre (depuis novembre 2020) est terrible. Même si tout le monde a été d'accord pour cette reprise du conflit armé afin de faire bouger la Communauté internationale, la perspective de perdre un fils, un frère est d'un poids très douloureux.

Toutefois, la vie des femmes sahraouies connaît aussi de bons moments, tel le départ des enfants pendant l'été à l'étranger, qui existe depuis 1980 et a permis de créer des liens incroyables avec le monde entier !

Nicole Gasnier

Nouvelle mission européenne en février 2022

La délégation française plus modeste qu'en octobre s'est retrouvée à Vigo, en Galice, pour s'embarquer en direct vers Tindouf. Composée de plusieurs représentantes et représentants associatives (ACAT, Survie, Comité belge, AARASD et une journaliste), elle a suivi un programme varié permettant à la fois des rencontres avec des habitants autour du thé et avec des responsables de la RASD.

La rencontre avec les participants du **Forum sahraoui de la solidarité sociale**, organisé par le Ministère de la jeunesse et des sports, a permis de prendre connaissance des préoccupations et de l'effort de conscientisation des jeunes. Quatre ateliers leur étaient proposés : la pandémie et ses répercussions, le développement local dans les camps, quel sens pour les jeunes ? les réseaux sociaux, outils de plaidoyer et le rôle de la jeunesse dans la paix.

Au travers des cheminements dans plusieurs willayas, la délégation a ressenti combien **la mobilisation pour la guerre était plus présente qu'en octobre et touchait chaque famille et chaque responsable**. Mobilisation qui impose des sacrifices et fait revivre aux plus anciens les premières années de guerre. Moins de nourriture disponible, absence des jeunes et des hommes dans les rues. La situation nouvelle s'impose à chacun, avec les mobilisations en l'honneur de Sultana, organisées régulièrement dans chaque daïra, avec l'arrivée des Sahraouis des territoires libérés. La reprise de la guerre et l'utilisation de drones tueurs par l'ar-

mée marocaine leur impose cette prudence. Drones qui bloquent aussi la circulation avec la Mauritanie et pénalisent les échanges et le commerce.

Que retenir de toutes ces rencontres qui éclairent la situation actuelle des campements ?

Suelma Beiruk, grande figure sahraouie, ancienne députée au Parlement africain, est maintenant Ministre des Affaires sociales et de la promotion féminine. Ce ministère crée en 2013 a des antennes dans chaque willaya et appuie les familles en charge de leurs anciens ou aide à la scolarisation des enfants handicapés, pris en charge dans des centres spécialisés. « *Nous avons à gérer trois défis aujourd'hui, la guerre, la pandémie et la continuité de notre Etat. Une difficulté cependant, la méfiance de beaucoup à l'égard du vaccin. Mais heureusement la cohésion et la solidarité familiale participent à la bonne santé de notre société en exil depuis tant d'années.* »

La rencontre avec **Mohamed Fadel, directeur de l'hôpital de Rabouni** est passionnante permettant d'apprécier le chemin parcouru et en même temps la dépendance des campements pour certaines pathologies ou traitements. C'est d'abord l'Algérie qui est sollicitée en priorité. L'effort porte sur la prévention, l'hygiène, la qualité de l'eau et la gestion des déchets. « *Le HCR est à nos côtés pour l'essentiel des financements, le développement de nos écoles, infirmières, vétérinaire, technicien de santé. Nous disposons aussi d'un centre prothésiste pour les handicapés et les blessés liés aux mines, financé par le CICR.* »

Nous retrouvons chez elle **Abida Buzeid**, fondatrice de **l'association NOVA**. Chargée de la Communication au Ministère des affaires étrangères, elle a été diplomate auprès de l'UA à Addis-Abeba, elle reconnaît aujourd'hui que cette nouvelle guerre est nécessaire politiquement. Elle admire la mobilisation des jeunes alors que la Covid a encore plus accentué leur isolement et leurs difficultés. Elle raconte encore un souvenir d'Addis-Abeba : « *notre présence au sommet UE/UA à Abidjan en 2017, a été combattue par le Maroc et ne semblait pas très bien comprise par les Européens. Et pourtant l'UA est importante, les propositions de son Conseil de paix et de sécurité en mars 2021 sont très claires, alors que du côté de l'ONU et de la France, rien n'indique une prise de conscience de l'instabilité que la guerre va entraîner.* »

La délégation a participé à plusieurs fêtes et rassemblements, à Dakhla, avec l'ASPECF, avec la CONASADH (Commission Nationale Sahraouie des Droits de l'Homme), avec l'AFAPRE-DESA, Association des Familles des Prisonniers et des Disparus Sahraouis, au Musée d'histoire de Boujdour, et au Musée de la guerre. Le journaliste, Mbarek Sidi Ahmed Mamin, président de Nushatta Fundacion, organe de presse présent à El Aïoun a été obligé de s'enfuir dans les campements tant il était menacé par la police marocaine. Avec un groupe de jeunes militants ils créent films et enregistrements de musique pour un plaidoyer en faveur de l'autodétermination.

Deux femmes sahraouies rencontrées à l'occasion de nos visites, représentent bien la place que les femmes ont pris dans les campements depuis 1975.

Par exemple Minetou Ouleida en responsabilité d'une école maternelle affirme : « *Nous étions un peuple fermé sur nous-mêmes, sur nos traditions. Aujourd'hui tout a changé, nos enfants vont étudier dans le monde entier.* ». De son côté, **Embarka Alina Moulay Brahim, psychologue, milite pour encore plus de femmes aux responsabilités et dans les institutions.** « *Je suis attachée à célébrer le 8 mars* » « *Je suis encore en contact avec mon père resté à El Aïoun qui a participé en 2010 au camp de Gdeim Izik.* »



De gauche à droite : Frederica Morelli, rédactrice en chef du journal Investig'Action et chanteuse du groupe Alleria-Pino, membre de la délégation belge pour le stage de formation musicale avec l'école de musique de Boujdour, Azza Bobbih, Wali de Boujdour, Claude Mangin, Mahjoubha Abdelhadi, maire de la daïra et Jacqueline Fontaine.

Aousserd, capitale du français en 2023 ! Les formateurs de l'AS-PECF-Association Sahraouie pour la Promotion des Échanges Culturels dans la Francophonie et la plupart des professeurs de français se sont retrouvés pour réfléchir à la formation l'enseignement du français dans les collèges et préparer un Forum de la francophonie en 2023, à l'invitation de Mohamed Cheikh le wali.

Mustapha Bachir Sayed, membre du Secrétariat national du Polisario, a également reçu la délégation française.

« Nous n'avons pas encore de hauts faits d'armes à notre actif, notre armée est davantage celle de volontaires qui se rassemblent si nécessaire. Il nous faut du temps pour récupérer le niveau requis d'autant plus que le Maroc utilise de nouvelles armes. Ça prend du temps. Avec la conscience aiguë de chacun, cela ne prendra pas beaucoup de temps pour mettre à niveau notre armée et convaincre le Maroc que la paix et la stabilité sont meilleurs que la guerre. L'accord Trump /Israël n'est qu'une illusion. À Boujdour, la famille de Sultana Khaya qui brandit son drapeau inlassablement sur son toit symbolise la résistance de tout un peuple. »

« Brahim Ghali est présent comme tous les autres chefs d'État de l'Organisation continentale au sommet UE/UA. Il fait connaissance avec tous ses collègues. La France est le pays dont dépend une partie de la solution car si la solution dépend des Marocains et des Sahraouis elle dépend aussi des puissances comme la France. »

Mohamed Mouloud Fadel, conseiller auprès 1^o ministre, une rencontre importante pour la délégation.

À Rabouni, dans l'hôpital général, les médecins disposent maintenant d'une fabrication de prothèses.



« Nous avons essayé toutes les voies pacifiques et nous nous affrontons à un blocus politique qui nous impose la guerre. Cela n'a pas encore fait évoluer la situation mais a montré que le peuple sahraoui poursuit sa voie pour arracher son indépendance. On a donné un temps suffisant à la voie politique et cela n'a abouti à rien. Cela a montré tout simplement que la solution doit être imposée par les propriétaires de la cause, le peuple sahraoui lui-même, on ne peut pas attendre jusqu'à la fin du monde. C'est donc la bonne voie pour arracher notre indépendance comme discuté au dernier Congrès. Au niveau mondial, la situation se dégrade dans les domaines économique et social, on le ressent jusqu'ici. On compte 60 millions de réfugiés dans le monde. Aussi en tant que réfugiés nous subissons de multiples d'obstacles. Une solution urgente est nécessaire.

Il y a une force occupante qui refuse de reconnaître la situation et qui ne veut pas de la voie pacifique. Elle est appuyée par l'Occident ce qui est un élément du problème. Nous demandons aux pays qui soutiennent le Maroc politiquement et militairement au Conseil de sécurité de rééquilibrer les forces. Vous avez un rôle à jouer comme ambassadeur au niveau européen.

Ma fonction auprès du premier ministre consiste premièrement à sensibiliser les institutions à l'économie, c'est à dire les ministères de l'équipement, du développement, des transports, de la construction et du repeuplement dans les Territoires occupés, de la coopération, du commerce, de l'hydraulique. Nous recevons leurs rapports et nous suivons la mise en œuvre de leurs projets. Deuxièmement, nous élaborons le bilan économique annuel du gouvernement sahraoui.

Je préside le Conseil consultatif auprès de la primature avec des conseillers dans les différents domaines politiques et économiques. Nous devons mettre en place une organisation des moyens dont nous disposons dans cette période de guerre. Nous devons les économiser pour les concentrer sur les besoins essentiels et sécuriser les dons. Nous vivons une période d'austérité ! »

Dima, jeune musicien franco-iranien membre du groupe musical emmené par le Comité belge en stage à l'école de musique de Boujdour pose la question de la Culture pour « se défendre par le bonheur ».

Mohamed Mouloud répond : « La guerre fait partie de la vie, la culture a toujours été présente lors de soi-

rées festives dans toutes les wilayas et dairas, c'est une voie pour affronter les dures conditions de vie que nous vivons pour l'enchantement de la population. Les chants ont toujours été présents en temps de guerre, c'est un moyen de lutte. Nous chantons les héros, les résistants. »

« Les invisibles »

Nous sommes allés du 13 au 20 février 2022 dans les camps de réfugiés sahraouis et plus particulièrement dans celui de Boujdour.



Nous avons pu rencontrer les personnes diverses mais toutes très profondément humaines, discrètes mais fermes dans leurs convictions. Leur tristesse et leur lassitude m'ont frappée. Ce qui m'a aussi impressionnée, c'est la place et la détermination des femmes dans toutes les wilayas visitées. Elles sont la force de ce peuple. L'accueil chaleureux et généreux des familles nous a beaucoup touchés.

Mais ce qui me questionne c'est cette invisibilité. Il est vrai que l'actualité avec la guerre en Ukraine n'aide pas à faire connaître la cause de ce peuple, mais je me demande toutefois si leur caractère discret et fier, adulte et démocrate, organisé et autonome n'aide pas à les oublier en plus de la volonté de certaines nations d'occulter son existence !

L'arrivée des jeunes journalistes courageux des Territoires Occupés pourra peut-être percer ce mur avec leurs reportages sur les réseaux sociaux ? Lebsir Salah et Mbarek Sidi Ahmed Mamin sortent tous deux des prisons marocaines et ont rejoint les camps de réfugiés pour témoigner et faire connaître ce qui se passe dans les territoires occupés.

Le grand festival de musique francophone qui sera peut-être proposé en 2023 avec l'aide de la délégation belge de musiciens présents en même temps que nous dans les camps, réussira-t'il à ouvrir une brèche dans ce mur d'invisibilité ?

par Marie Françoise Dispa de l'ACAT Normandie

Des Mureaux à Bobigny en passant par Vitry et Ivry, les associations sahraouies en action

Aux Mureaux, les associations sahraouies de France et d'Europe du Nord fêtent l'anniversaire de la proclamation de la RASD

Comme chaque année à même époque, les familles sahraouies entourées de leurs enfants ravis de porter leurs habits traditionnels se souviennent de leur République proclamée en 1976 tout en se régaland de musiques et de gâteaux.



À la mairie de Vitry, une belle réception



À Vitry, avec les élus et l'association Ensemble pour l'avenir, les Sahraouis fêtent l'anniversaire de la RASD en présence du Représentant du Front Polisario en France, Mohamed Sidati.

« Village du Monde »

Aidée par l'association CARASO, partenaire sur place, Minetu Larabas Suedat, secrétaire générale de l'Union Nationale des Femmes Sahraouies a été l'invitée du « village du Monde », organisé à Bobigny par le CASC.

Lors d'échanges très conviviaux entre les organisatrices, Minetu Larabas Suedat, SIDI, pour le Front Polisario, Najem pour le Caraso et Christine pour l'AARASD, l'accueil des enfants sahraouis qui se faisait anciennement à Bobigny a été évoqué avec beaucoup d'émotion.

AARASD : BULLETIN D'ADHESION - BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : Prénom :
 Adresse : Code Postal :
 Ville : Tél. : E-mail :

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Adhésion SEULE : 20 € | <input type="radio"/> Abonnement SEUL : 20 € |
| <input type="radio"/> Adhésion simple : 20 € | avec l'Abonnement 40 € <input type="radio"/> |
| <input type="radio"/> Adhésion de soutien : 30 € | avec l'Abonnement 50 € <input type="radio"/> |
| <input type="radio"/> Membre donateur : 80 € | avec l'Abonnement 100 € <input type="radio"/> |
| <input type="radio"/> Dons : | |

AVANTAGES FISCAUX : Un reçu attestant de votre don, vous sera adressé en début d'année civile 2022, Pour les particuliers, le don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu net imposable.

par chèque à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD
 À envoyer à Association des Amis de la RASD - Mme Marchand
 44 rue de la République - 47200 Montpouillan

Date et signature

par virement bancaire sur le compte de l'Association
 des Amis de la RASD avec la mention : Abont - Adh° - Don
 IBAN FR76 1548 9048 1700 0225 0494 046 – BIC CMCIFR2A

Des enfants sahraouis seront accueillis en vacances en France cet été



Un Sahraoui maire de Mantes-la-Jolie ? difficile pour certains !

Depuis novembre 2021, le conseil municipal de Mantes-la-Jolie, commune de 40 000 habitants du département des Yvelines, est bloqué suite à un conflit entre le maire Raphael Cognet et le Président du département, Pierre Bédier.

Le maire Raphael Cognet a déposé sa démission en préfecture le 8 janvier 2022. Ce qui a conduit le préfet des Yvelines à appliquer la loi et à nommer le premier adjoint au maire, Monsieur Elhaimer KHATARI (SIDI), Français d'origine sahraouie comme nouveau maire de Mantes-la-Jolie, le lundi 10 janvier 2022.

Cette décision tout à fait légale, n'est pas appréciée par certains citoyens plutôt d'origine marocaine, manipulés par leur consulat. Ils ont très vite lancé leur propagande à travers les réseaux sociaux avec des messages du type : « Réveillez les marocains ne laissez pas un polissario commander la ville de Mantes alors que les Marocains y comptent plus de 10000 habitants. » Une manifestation a même été organisée par les opposants au maire par intérim, Sidi ELHAIMER, où se retrouvaient surtout des citoyens d'origine marocaine. Elle n'a pas rassemblé beaucoup de monde.

« En tant que citoyen français, syndicaliste et responsable d'une association sahraouie, je déplore vivement une telle situation. Comment des citoyens français d'origine marocaine ou des Marocains peuvent-ils se permettre de contester les lois de la République et veulent imposer des choix politiques au sujet du Sahara occidental, qui ne peuvent être utilisés et instrumentalisés en France. Je souhaite plein succès à ce nouveau maire, jeune et actif pour sa ville. »

Laaouissid Boujema

Le Comité CARASO, créé le 12 décembre 2012 à Paris, a pour but principal de servir la cause Sahraouie sur la scène européenne et particulièrement en France. Il est présidé par Najem Sidi, qui en est aussi le fondateur.



COMITÉ ACTION ET RÉFLEXION POUR L'AVENIR DU SAHARA OCCIDENTAL

Le Comité est résolument engagé et agit pour réaliser plusieurs objectifs. Il s'agit de faire connaître le peuple du Sahara Occidental, son histoire, sa culture, son territoire et ses ressources. De soutenir et aider les réfugiés politiques sahraouis en France dans leurs démarches de façon à mieux les orienter. Egalement, promouvoir la solidarité en faveur du peuple du Sahara Occidental et soutenir la lutte du peuple sahraoui en défendant l'application du droit international.

Enfin, sensibiliser l'opinion publique sur les effets néfastes du mur marocain sur la destruction de l'écosystème et de l'environnement. Universitaire engagé dans la cause sahraouie, Najem Sidi a écrit plusieurs articles sur le conflit du Sahara Occidental. Parmi les derniers articles : « *La France, berceau des droits de l'homme, ne peut se détourner du peuple sahraoui* » **lemonde.fr**

« *Le conflit du Sahara occidental est-il devenu un oxymore ?* » **El Watan**

« *Sahara Occidental : les indépendantistes sahraouis confiants dans le soutien de l'Algérie à leur cause.* » **francetvinfo.fr**

« *Le Front Polisario condamne la position américaine sur le Sahara occidental* » **rfi.fr**

« *Pedro Sanchez a renié la neutralité historique de l'Espagne sur le conflit au Sahara occidental /Tribune.* » **Le Monde Afrique**

Il tient, avec les adhérents, un stand au forum annuel des associations parisiennes à la Mairie du 15^e, participe en coordination avec les autres associations, aux rassemblements en France, en Belgique et en Suisse. Il utilise beaucoup les réseaux sociaux (Space de Twitter) et les plateformes de vidéoconférence (ZOOM) pour sensibiliser le public sur le conflit du Sahara Occidental.



Il prépare aussi un projet ambitieux : un centre digital pour réduire la fracture numérique aux campements des réfugiés sahraouis.

Najem Sidi, président du Comité Caraso, Minetu Larabas, Secrétaire générale de l'UNFS, José Moury, 1^{er} adjoint au maire de Bobigny.

Minetu a été reçue par Christine Motte du groupe local ivryen de Femmes solidaires à la Maison des Femmes d'Ivry. Elle a vu concrètement comment s'organise le mercredi et le samedi l'accueil des femmes en difficulté venues chercher du soutien dans leurs démarches, suivre des formations à l'estime de soi, à la lutte contre les violences faites aux femmes et aussi des services très concrets comme une douche, une machine à laver, etc.



Vous aussi réagissez quand les frontières Sahara Maroc ne sont pas respectées

Une de nos adhérentes a écrit en janvier à Quo Vadis, fabricant d'agendas, et ça a marché !

« *Dans votre agenda, la carte de l'Afrique n'est pas conforme au droit international... Cette carte gomme l'existence du Sahara occidental, d'autant plus inadmissible que tout un peuple y lutte pour son droit à l'autodétermination...* » **M.B.**

Réponse de Quo Vadis en février : « *Nous vous remercions de l'attention portée à Quo Vadis et de nous avoir fait part de votre pertinente remarque. Chaque histoire, chaque continent sont importants à nos yeux. Nous avons lancé une modification de nos cartes qui sera visible dans les agendas 2023-2024.* »

Condoléances

C'est avec une réelle émotion que j'ai appris le décès de **Rémi CLAVREUL**, le 23 novembre.

Il était jeudi dernier à ma conférence « *Retour de Mission* » avec Germaine, son épouse. Tous deux ont toujours apporté leur soutien à la cause sahraouie.

Tous deux étaient régulièrement présents à nos repas solidaires. Aujourd'hui je pense à Germaine, à ses enfants et petits-enfants qui sont dans la peine.

C'est avec beaucoup d'émotion que le comité de la Sarthe de l'AARASD a appris le décès de **Jeanine BOËLDIEU**, le 21 janvier, une militante de la cause sahraouie



qui a tant œuvré dans notre comité. C'était une grande et belle dame fidèle à ses engagements, politiques et associatifs, fidèle aux causes qu'elle défendait. Elle nous manquera beaucoup.

par Nadine Coquillard - AARASD 72

Nous avons appris le décès de votre maire, Monsieur **Hervé NEAU**, avec une grande émotion. Au nom de tous nos adhérents et sympathisants nous vous présentons nos bien sincères condoléances.

En effet, nos liens avec la ville de Rezé et avec ses élus sont si anciens et si amicaux. Solidarité qui existe depuis le tout début du conflit. Elle s'est déployée en particulier avec l'accueil d'enfants sahraouis pour leurs vacances d'été, en 1982.

Avec l'accueil des enfants chaque été depuis 1982 et l'appui à la santé avec nos amis d'Enfants réfugiés du Monde, comme l'engagement en faveur des initiatives politiques prises en France depuis les années 80. Nous pensons très fort à vous, à tous les élus de Rezé qui doivent être profondément affectés par le départ de leur maire, et nous vous transmettons nos pensées amicales et solidaires en ce moment si difficile.

l'AARASD, janvier 2022

Découvrir la présence sahraouie en France avec sa diaspora

La migration sahraouie depuis la colonisation espagnole jusqu'à l'occupation marocaine en 1975 est liée à l'instabilité politique et à la volonté de liberté et d'indépendance de ce peuple sous l'égide du Front Polisario. Ce peuple autrefois nomade, la mobilité faisant partie de son mode de vie traditionnel, renouvelle cette tradition en partant vers l'Europe, surtout vers l'Espagne ancienne métropole.

Les Sahraouis se sont installés à la fin de 1960 en banlieue parisienne. Depuis une dizaine d'années les arrivées sont plus hétérogènes, certains viennent d'Espagne où ils ont plus de mal à trouver du travail, d'autres du Sahara occidental occupé et du sud du Maroc pour fuir la répression marocaine et solliciter l'asile.

Dans notre l'imaginaire, ces départs sont une quête de liberté personnelle qui peut aussi devenir nationale. La diaspora s'en revête alors d'un certain prestige.

Cette première diaspora, jeunes travailleurs et étudiants, ont joué un rôle important au début de la lutte de libération. Ils sont partis de France, d'Espagne, de Belgique et des Pays-Bas, pour renforcer les rangs du Front Polisario. Aujourd'hui ils sont devenus les porte-paroles de la cause sahraouie, très peu médiatisée en Europe et s'efforcent d'informer autour d'eux de l'injustice dont ils sont victimes.

Ses membres doivent faire face à de nombreux défis. S'adapter à un nouvel environnement, être confrontés aux difficultés administratives, à l'accès au logement, à l'apprentissage de la langue, etc. Les parents font le maximum pour que les nouvelles générations préservent leur identité et leur culture, soient fidèles à leurs valeurs morales et patriotiques et consolident le lien avec la cause Sahraouie. Mais en même temps, ils veillent à leur ouverture vers le monde extérieur et à ce qu'ils entretiennent des relations avec toutes les composantes de la société civile des sociétés d'accueil. Vivre en diaspora impose de travailler et de gagner sa vie pour entretenir sa famille et aider les siens dans les campements de réfugiés ou au Sahara libéré et occupé. Cette solidarité sociale et l'entraide sont des traditions inscrites dans notre communauté tout au long de son histoire, surtout dans les moments difficiles, comme au moment des inondations qui ont affecté les camps de réfugiés à plusieurs reprises. Avec l'épidémie du Covid-19 et le retour de la lutte armée, nous avons engagé en Europe plusieurs initiatives solidaires pour aider les réfugiés et consolider la résistance. Nous aidons aussi les familles qui en ont besoin, qui ont des membres en prison et qui participent à l'Intifada au Sahara sous occupation.

Cette migration a été réfléchiée comme une phase d'attente à l'organisation du référendum d'autodétermination promis par l'ONU, dans ce contexte la diaspora sahraouie est attachée à la liberté et à l'indépendance.

La sensibilisation à notre cause demeure au premier plan de nos objectifs. Malgré nos modestes effectifs et nos faibles capacités financières réunies par nos membres, notre diaspora est présente et active à toutes les étapes de la lutte de notre peuple.

En coopération avec les représentations du Front Polisario et le mouvement de solidarité, la communauté organise là où elle se trouve, des activités culturelles, des conférences, la diffusion de documentaires et des expositions de photos, etc.



Le salon anticolonial et antiraciste des 12 et 13 mars, à La Parole errante a connu un beau succès en présence d'environ 600 personnes. Le stand sahraoui a été très animé et a permis de sensibiliser un nombreux public à leur lutte pour l'autodétermination.

À travers ces activités nous tentons de briser le blocus médiatique imposé par le Maroc, et de révéler les preuves qui attestent d'une occupation marocaine cruelle et brutale.

Pour atteindre ces objectifs, nous développons des formations aux techniques de sensibilisation et de communication, dans les domaines politique, histoire, droits de l'homme et ressources naturelles pour créer au sein de la diaspora des groupes de médias sahraouis, capables de développer un discours convaincant et un plaidoyer en faveur de notre cause.

Dans les pays d'accueil, malgré la liberté de la presse déclarée, on a du mal à atteindre les médias, en particulier officiels, ou à large diffusion, du fait de la position officielle de ces pays envers la question sahraouie et du lobby marocain et de son rôle dans ces pays et dans leurs médias. Par conséquent, nous faisons souvent recours à la publication de textes et de vidéos dans certains sites web, ou certains journaux régionaux, en plus des réseaux sociaux.

**Sidemhamed Ahmed,
Chargé de la Diaspora Sahraouie de France et Europe du Nord**

**Sahara info n°186-187
Janvier - Juin 2022**

Rédaction : Régine Villemont, Christine Massemin, Claude Mangin-Asfari, Nicole Gasnier.

Mise en page : Mélyny Fourmy

Photos : CARASO, Ali Roubiou, Claude Mangin.

bur.aarasd@wanadoo.fr

**Pour tout contact et soutien aux Sahraouis :
Association des Amis de la RASD/France**

SITES :

**www.association-des-amis-de-la-rasd.org
www.sahara-info.org**

Pour être informé des derniers développements concernant les prisonniers sahraouis, n'oubliez pas de vous inscrire sur le site :

www.ecrirepourlesliberer.com

Facebook : Amis de la République Sahraouie

